



Conditions générales de participation à la Semaine «ça roule!» 2025

1. Champ d'application

Le présent document définit les conditions de participation à la semaine «Ça roule!» qui se tiendra du 30 juin au 4 juillet 2025, organisée par la commune de Pregny-Chambésy en collaboration avec Genevavélo et l'Association Cirquenbulle. Toute inscription implique l'acceptation de ces conditions.

2. Acceptation des conditions générales

En cochant la case « J'ai lu, compris et accepté les conditions générales » sur le formulaire d'inscription en ligne, le ou la client-e reconnaît avoir préalablement pris connaissance desdites conditions générales et déclare les accepter sans réserve. Le ou la client-e déclare être âgé-e d'au moins 18 ans et avoir la capacité juridique ou être titulaire d'une autorisation parentale lui permettant d'effectuer l'achat de la prestation en ligne.

• Une i-signature électronique obligatoire est requise à la fin du formulaire d'inscription en ligne. Cette signature atteste que le parent ou le représentant légal a pris connaissance et accepte l'ensemble des conditions générales, y compris les clauses concernant le droit à l'image et l'autorisation parentale pour rentrer seul. Aucun autre formulaire papier ne sera demandé.

3. Participants

Cette semaine «Ça roule!» s'adresse UNIQUEMENT aux enfants âgés de 10 à 16 ans résidant officiellement* sur la Commune. Toute personne inscrite sous une fausse déclaration (identité, âge ou adresse) ou qui ne se conforme pas aux exigences spécifiques demandées lors de l'inscription est passible d'expulsion. Le nombre de participants pour cette semaine «Ça roule!» est limité à 18 enfants.

*Enregistré auprès de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)

4. Langue

Les enfants inscrits à cette semaine «Ça roule!» doivent savoir suffisamment parler le français pour comprendre les moniteurs et les autres enfants et se faire comprendre. Un enfant qui ne remplirait pas cette condition ne peut pas participer au camp. Le cas échéant, les parents seront tenus de venir le chercher immédiatement. Aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

5. Lieu

La semaine «Ça roule!» aura lieu sur divers sites de la Commune :

- Parc de la Mairie, Route de Pregny 47, 1292 Pregny-Chambésy
- Salle de gym de l'école de Valérie, chemin de Valérie 25, 1292 Pregny-Chambésy

6. Horaires

Arrivée : entre 8h30 et 8h45 (en tenue de sport)

Départ : 16h00

Les parents ou le représentant légal sont tenus d'annoncer l'arrivée et le départ de l'enfant auprès des moniteurs sur le lieu de rassemblement. L'autorisation parentale pour rentrer seul est directement intégrée dans le formulaire d'inscription en ligne. La réponse validée par i-signature fera foi.

7. Matériel obligatoire

Le/La participant-e possède :

- vélo BMX et VTT, préférablement type trail et un casque,
- les gants et autres protections sont vivement recommandés,
- une gourde d'eau,
- une paire de chaussures de sport d'intérieur et d'extérieur,
- une paire de basanes pour l'intérieur,
- une veste de pluie (type k-way),
- de la crème solaire (à appliquer également avant de venir le matin).

Pour des raisons de sécurité, les débardeurs sont **STRICTEMENT** interdits!

8. Inscription(s)

L'inscription à cette semaine «Ça roule!» se fait par le biais du formulaire d'inscription en ligne sur le site de la Commune, www.pregny-chambesy.ch. Celle-ci sera validée une fois que la Mairie aura vérifié l'exactitude des données. Une confirmation de pré-inscription sera envoyée directement par e-mail à l'adresse indiquée sur le champ « e-mail » suivie d'une confirmation en cas d'acceptation.

9. Prix

Le tarif est de CHF 420.- / 5 jours. Le prix de la semaine «Ça roule!» s'entend en francs suisses (CHF), TVA comprise. Il comprend les activités sportives, parcours BMX et ateliers cirque ainsi que deux collations (1X matin/ 1X après-midi). Les repas **NE SONT PAS COMPRIS**. Chaque participant doit prendre son pique-nique.

10. Sécurisation du paiement et prélèvement

Le paiement s'effectue en ligne, sécurisé par le système de paiement Worldline SA, uniquement par carte de crédit Visa, Mastercard ou via TWINT. Le montant ne sera prélevé que lorsque la Mairie aura vérifié et validé l'exactitude des données personnelles. Une confirmation du montant prélevé sera envoyée par e-mail. Aucune facture ne sera délivrée pour cette prestation.

11. Assurances

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident. Les assurances (maladie, accident et responsabilité civile) sont obligatoires pour les participant-e-s. Elle décline également toute responsabilité en cas de vol et/ou dommage aux effets personnels. En cas d'accident, le parent ou le représentant légal autorise le moniteur ou la monitrice à prendre toutes les mesures nécessaires, y compris l'appel aux urgences médicales. Les frais y afférents restent à la charge des parents.

12. Absences / Retards

Toute absence doit être signalée avant 8h30 au +41 79 689 43 00. Aucun remboursement ne pourra être effectué sans certificat médical ou juste motif (accident, décès).

13. Annulation et remboursement

En cas d'annulation pour des raisons de force majeure, la Mairie procédera au remboursement intégral. Aucun remboursement ne pourra être effectué sans présentation de certificat médical ou de justificatif valable.

14. Dossier médical et allergies

Toute information médicale (allergies, régime alimentaire, traitement) doit être mentionnée dans le formulaire d'inscription. Les réponses fournies via le formulaire en ligne avec i-signature font foi.

15. Respect des règles de bonne conduite et de sécurité

Les enfants doivent respecter les règles établies par les moniteurs. Tout manquement peut entraîner l'exclusion sans remboursement.

16. Droit à l'image

En cochant la case dédiée dans le formulaire d'inscription, le parent ou le représentant légal autorise ou refuse que l'enfant soit photographié ou filmé dans le cadre de la semaine multisports. Cette validation électronique via i-signature fait foi.

17. Protection des données

Les données personnelles fournies dans le cadre des inscriptions sont traitées de manière confidentielle et ne sont utilisées que pour la gestion des activités. Elles peuvent être transmises à des prestataires associés pour le bon déroulement des prestations.